

Marché public de fournitures courantes et services	
Intitulé du marché	Prestations de services pour l'exploitation, la maintenance et la conduite de l'ensemble des installations de courant fort, et de sécurité incendie/sureté du site de la Galerie Colbert
Pouvoir adjudicateur	Institut national d'histoire de l'art 2, rue Vivienne 75002 Paris <a href="mailto:service.juridique@inha.fr">service.juridique@inha.fr</a>
Procédure	Procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la commande publique
Marché n°	<b>2025-001</b>

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

*Commun à tous les lots*

Date et heure limites de réception des offres

**Le mardi 25 février 2025 à 12h00**

**SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - FORME DU MARCHÉ ET PROCÉDURE DE CONSULTATION	4
1.3 - RÉALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES	5
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	5
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	5
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>6</b>
2.1 - DURÉE DU MARCHÉ - DÉLAIS D'EXÉCUTION	6
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES OU ALTERNATIVES	6
2.3 - VISITE DU SITE	6
2.4 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	7
2.5 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	7
2.6 - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION	7
2.7 - DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ	7
<b><u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b>8</b>
3.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
3.2 - MODIFICATIONS APPORTÉES EN COURS DE CONSULTATION	8
<b><u>ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u></b>	<b>9</b>
4.1 - DOCUMENTS À PRODUIRE	9
4.2 - MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES DOCUMENTS	12
<b><u>ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>12</b>
5.1 - SÉLECTION DES CANDIDATURES	13
5.2 - JUGEMENT DES OFFRES	13
<b><u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b>14</b>
6.1 - SE PRÉPARER POUR UNE RÉPONSE DÉMATÉRIALISÉE SUR PLACE	14
6.2 - RÉPONDRE ÉLECTRONIQUEMENT	15
<b><u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</u></b>	<b>15</b>
<b><u>ARTICLE 8 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS</u></b>	<b>16</b>
<b><u>ANNEXE 1 : ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE</u></b>	<b>17</b>

## **Article premier : Objet et étendue de la consultation**

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **des prestations de services pour l'exploitation, la maintenance et la conduite de l'ensemble des installations de courant fort, et de sécurité incendie/sureté du site de la Galerie Colbert.**

**Pouvoir adjudicateur** : Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), représenté par son Directeur Général en exercice

**Lieu(x) d'exécution** : 2, rue Vivienne - Paris (2e)

#### **1.1.1 Allotissement**

La présent marché est alloti de la façon suivante :

- **Lot 1** : Prestations de services pour l'exploitation, la maintenance et la conduite de l'ensemble des installations de courant fort (ci-après nommées CFO) ;
- **Lot 2** : Prestations de services pour l'exploitation, la maintenance et la conduite de l'ensemble des installations de sécurité incendie/sureté (ci-après nommées CFA).

Chaque lot est attribué comme un marché séparé. Les dispositions du marché, précisées dans le présent document, s'entendent comme s'appliquant à chacun des lots précités.

#### **1.1.2 Description générale du lot 1**

Il comprend l'entretien préventif et correctif de niveau 1 à 4, le dépannage 24h /24h 7j/7J des installations électriques (TGBT, armoires divisionnaires, blocs autonomes, onduleurs, groupes électrogènes, etc...).

Le présent marché prévoit aussi la réalisation d'interventions liées aux équipements électriques et installations ainsi que des travaux de réparation et d'amélioration dans un objectif de performance et de durabilité des équipements.

Il comprend :

- la conduite et la surveillance des installations,
- la maintenance préventive et corrective de niveau 1 à 4,
- les moyens sur site 35h/semaine,
- la tenue de l'astreinte 24h /24h 7j/7J,
- les essais, réglages et manœuvres de vérification courante et réglementaire de bon fonctionnement et de sécurité, suivant les prescriptions du constructeur,
- la gestion des prestations sur GMAO dédiée y compris la constitution et la gestion des stocks, le plan d'amélioration et d'investissement,
- de petits travaux d'amélioration,
- La préparation et l'assistance aux essais périodiques de fonctionnement et de sécurité.

Le **lot 1** est décomposé comme suit :

Décomposition du marché	Descriptif de la prestation
Part forfaitaire	Maintenance préventive et corrective de niveau 1 à 4
	Fourniture de consommables et pièces détachées d'une valeur inférieure ou égale à 250 € HT
Part à bons de commande	Fournitures de consommables et pièces détachées d'une valeur supérieure à 250 € HT
	Petits travaux d'amélioration

### **1.1.3 Description générale du lot 2**

Le lot 2 regroupe les prestations de services nécessaires à l'exploitation, la maintenance et la conduite de l'ensemble des installations sécurité incendie/sureté du site de la galerie Colbert en assurant les meilleures conditions économiques, techniques et durables.

Il comprend la conduite et la surveillance des installations, la maintenance préventive et corrective de niveau 1 à 4, la tenue de l'astreinte 24h /24h 7j/7J, les essais, réglages et manœuvres de vérification courante et réglementaire de bon fonctionnement et de sécurité et suivant les prescriptions du constructeur.

Le **lot 2** est décomposé comme suit :

Décomposition du marché	Descriptif de la prestation
Part forfaitaire	Maintenance préventive et corrective de niveau 1 à 4
	Prestation de conseil et d'assistance lors des vérifications réglementaires annuelles et commission de sécurité
Part à bons de commande	Fournitures de consommables et pièces détachées
	Petits travaux d'amélioration indiqués au BPU

### **1.2 - Forme du marché et procédure de consultation**

La présente consultation est une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application des dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du code de la commande publique.

Le présent accord-cadre est mono-attributaire et prend la forme d'un marché mixte.

L'accord-cadre comprend à titre principal une part forfaitaire correspondant à la maintenance préventive et corrective, détaillée dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot.

Pour le **lot 1**, la part à commande s'exécute par émission de bons de commande en ce qui concerne des besoins petits travaux d'amélioration et la fourniture de consommables et pièces détachées supérieures à 250 € HT, sur la base des prix unitaires figurant dans le bordereau de prix unitaires (BPU) propre au lot 1.

Pour le **lot 2**, la part à commande s'exécute par émission de bons de commande en ce qui concerne des besoins petits travaux d'amélioration et la fourniture de consommables et pièces détachées, sur la base des prix unitaires figurant dans le bordereau de prix unitaires (BPU) propre au lot 2.

Les bons de commande sont conclus sans montant minimum et pour un montant total maximum de 250 000 euros HT pour le lot 1, et 60 000 euros HT pour le lot 2, reconductions incluses, dans les conditions fixées à l'article 6.1.2 du CCAP.

### 1.3 - Réalisation de prestations similaires

La réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire dans le cadre du présent marché pourra donner lieu à la conclusion d'un avenant en application des dispositions de l'article 2.3 du CCAP du présent marché et en application des dispositions des articles R. 2122-7 et R.2194-1 du code de la commande publique.

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel et/ou en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement.

### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<b>LOT 1</b>	
<i>Classification principale</i>	
Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments (50700000-2)	

<b>LOT 2</b>	
<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Service de maintenance des systèmes (50324100)	

<b>LOT 2</b>	
<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Avertisseurs d'effraction et d'incendie (31625000-3)	- Système de détection incendie (31625100-4) - Systèmes d'alarme incendie (31625200-5) - Systèmes avertisseurs d'effraction (31625300-6)
Systèmes et appareils de surveillance et de sécurité (35120000-1)	- Systèmes à cartes magnétiques (35123100-3) - badges d'identification (35123400-6) - Capteurs (35125100-7) - Caméras de sécurité (35125300-2)

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter du 2 avril 2025. Dans le cas où le marché serait notifié après la date susmentionnée, la date de prise d'effet du marché sera la date de notification au titulaire.

Le marché peut être reconduit par périodes successives d'un (1) an, au maximum trois (3) fois. La durée totale du marché ne pourra donc excéder quatre (4) ans.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, il en informera le titulaire par écrit au moins quatre (4) mois avant la fin de la durée de validité du marché.

La reconduction du marché sera tacite et le titulaire ne pourra s'y opposer.

Les délais d'exécution des prestations sont fixés dans les conditions définies au CCAP et au CCTP.

### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

### 2.3 - Visite du site

Il appartiendra au candidat de réaliser une visite des lieux au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Pour réaliser cette visite, il devra prendre rendez-vous auprès du pouvoir adjudicateur en contactant le service suivant :

Pour le lot 1 CFO	Pour le lot 2 CFA
<b>Contact :</b> Hakim Hadjarab, chef du service des moyens techniques <b>Email:</b> <a href="mailto:hakim.hadjarab@inha.fr">hakim.hadjarab@inha.fr</a> et copie <a href="mailto:moyens-techniques@inha.fr">moyens-techniques@inha.fr</a> <b>Tél:</b> 01 47 03 89 05	<b>Contact :</b> Christian Raimbault, Responsable sécurité sûreté HSE <b>Email :</b> <a href="mailto:christian.raimbault@inha.fr">christian.raimbault@inha.fr</a> et copie <a href="mailto:moyens-techniques@inha.fr">moyens-techniques@inha.fr</a> <b>Tél :</b> 01 47 03 89 23

Les candidats se verront délivrer, à l'issue de la visite, un certificat qu'ils devront remettre à l'appui de leur offre.

**Le candidat qui n'aura pas effectué la visite du lieu avant la date limite de remise des offres verra son offre rejetée.**

#### 2.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres, telle que prévue en page de garde du présent règlement de la consultation.

#### 2.5 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le marché sera financé par le pouvoir adjudicateur.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### 2.6 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution visées par l'article L. 2112-3 du code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R. 2113-7 et R. 2113-8 du code de la commande publique.

#### 2.7 - Diversité et égalité

L'article L. 2141-4 du code de la commande publique confirme les interdictions de soumissionner, introduites dans le droit des marchés publics par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ne peuvent notamment pas candidater à un marché public :

- les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive prévue à l'[article 225-1 du code pénal](#). Cette infraction est constituée par toute discrimination, c'est à dire toute distinction opérée entre les personnes physiques ou entre les personnes morales ;
- les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L.1146-1 du code du travail ;
- les personnes qui n'ont pas respecté l'obligation de négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies :

- au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation, la négociation prévue à l'[article L. 2242-5 du code du travail](#) n'a pas été menée ;
- à la date à laquelle les personnes candidatent, elles n'ont pas réalisé ou engagé la régularisation de leur situation au regard de l'obligation de négociation fixée par cet article L. 2242-5.

Il est rappelé que l'article L. 2242-5 du code du travail impose à l'employeur d'engager chaque année, une négociation sur les objectifs d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, ainsi que sur les mesures permettant de les atteindre.

Le candidat fournira, le cas échéant, les justificatifs permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer du respect de ces obligations.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

### ***3.1 - Contenu du dossier de consultation***

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC-document non contractuel) commun à tous les lots ;
- L'acte d'engagement (AE-document contractuel) propre à chaque lot et ses annexes
  - La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF-document contractuel) propre à chaque lot ;
  - Le bordereau de prix unitaires (BPU-document contractuel) et son détail quantitatif estimatif (DQE- document non contractuel) propres à chaque lot ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot ;
- Le certificat de visite du site.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

**Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisée.**

### ***3.2 - Modifications apportées en cours de consultation***

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation et de formuler des recommandations spécifiques aux candidats, dans le strict respect de l'égalité de traitement des candidats et des règles de concurrence. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

En cas de nécessité, l'INHA pourra reporter la date limite de réception des offres initialement fixée et figurant en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les candidats seront alors tenus de remettre leur offre en intégrant l'ensemble des compléments d'information ou modifications apportées au dossier de consultation, sans pouvoir élever aucune contestation de ce chef.



L'attention des candidats est attirée sur le fait que les modifications apportées aux documents en cours de consultation, ainsi que les réponses aux questions posées par les candidats, seront publiées sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur ce site recevront un courrier électronique d'alerte les informant des modifications apportées et les invitant à se rendre sur ce site pour télécharger les documents ajoutés ou modifiés, ainsi que les questions-réponses.

La vigilance des candidats est donc attirée sur l'attention à porter à tout courrier électronique provenant de la plate-forme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou de tout courrier électronique ou fax provenant de l'INHA.

Les candidats sont également invités à se rendre régulièrement sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) pour vérifier l'éventuelle publication d'un avis rectificatif ou d'une question-réponse sur la procédure en cours.

Lors de votre inscription sur la plateforme, les candidats sont en outre invités à **indiquer leurs coordonnées (adresse électronique) afin d'être alertés à tout moment de tout évènement relatif à la consultation** (modifications de la consultation, échanges, résultat de la consultation...). Il leur est notamment conseillé de communiquer une adresse consultée quotidiennement et accessible à tout moment par plusieurs personnes au sein de l'entreprise candidate.

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les informations et documents de la réponse seront en langue française, et envoyés par voie électronique.

La signature des documents est possible dès le dépôt de la réponse mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

### *4.1 - Documents à produire*

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-après :

#### **4.1.1 Pièces de la candidature :**

Les candidats peuvent, à l'appui, de leur candidature, utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Ils peuvent également utiliser le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) disponible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>

Enfin, ils peuvent remettre les renseignements requis dans ces documents sous forme libre.

Le dossier de candidature doit être complet. Il comprendra à minima les pièces suivantes (originales), datées et signées :

Liste des documents à fournir	DUME	Hors DUME
<b>Capacité juridique du candidat</b>		
Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) à fournir, le cas échéant, par chaque membre du groupement et par chaque sous-traitant	X	
lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 1 ou forme libre comportant l'ensemble des informations figurant dans le formulaire DC1) ;		X
Déclaration du candidat (DC2 ou forme libre comportant l'ensemble des informations figurant dans le formulaire DC2) ;		X
Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application de l'article R. 2143-3 du code de la commande publique (DC1 ou forme libre) : a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique ; b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.		X
<b>Capacité financière du candidat</b>		
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le domaine d'activité objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;		X
une attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels en cours de validité ;	X	X
<b>Capacités techniques et professionnelles</b>		
Présentation d'une liste pertinente des principaux services fournis au cours des trois dernières années dans des domaines similaires ou analogues à ceux objets du présent marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;	X	X
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du présent marché ;	X	X
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années ;	X	X

En l'absence de référence, le candidat pourra, par tout autre moyen à sa convenance considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur, justifier de ses capacités techniques ou professionnelles pour réaliser les prestations.

Les entreprises nouvellement créées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen, notamment une attestation bancaire ou la preuve d'une assurance contre les risques professionnels.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique ou tout autre moyen approprié pour justifier qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

#### **4.1.2 Pièces de l'offre à remettre :**

L'offre du candidat devra comprendre les pièces suivantes sous peine de rejet pour cause d'irrégularité :

##### **Pour chaque lot :**

- L'attestation de visite pour le lot concerné (cf. article 2.3 du présent règlement de consultation),
- L'acte d'engagement (AE) pour le lot concerné, incluant les actes spéciaux de sous-traitance : à compléter intégralement ;
- La décomposition des prix global et forfaitaire (DPGF) pour le lot concerné : à compléter intégralement sous format excel ;
- Le bordereau de prix unitaires (BPU) pour le lot concerné, accompagné de son détail quantitatif estimatif (DQE) : à compléter intégralement sous format excel ;
- Une présentation de l'équipe affectée à l'exécution des prestations objet du présent marché, dans laquelle le candidat précisera notamment les éléments suivants :
  - Composition de l'équipe, en identifiant le référent et son suppléant ;
  - Compétences, qualifications, formations, expériences des membres de l'équipe dédiée ;
  - L'organisation générale de l'équipe dédiée à l'occasion des différentes prestations, notamment pour assurer les astreintes.
  - Les CV et une fiche individuelle de renseignement pour chacun des membres de l'équipe dédiée devront être joints à l'offre du candidat.
- Une présentation des moyens matériels proposés pour l'exécution des prestations objet du présent marché ainsi qu'une méthodologie de gestion des stocks de ces derniers ;

**Pour le lot 1 :** Un mémoire méthodologique présentant les méthodes d'organisation envisagées spécifiquement pour l'exécution de ce marché (délais, méthodes d'intervention, présentation et envoi des documents, etc.) :

- Astreinte ;
- Démarche environnementale (maîtrise des énergies et optimisation énergétique, gestion des déchets, respect de l'environnement) ;
- Documents de travail (exemples de fiches d'intervention, exemples de documents de suivi et de reporting, exemple de documents de prise en charge d'installation) ;
- Organisation du travail avec le pouvoir adjudicateur,
- Références.

**Pour le lot 2** : Un mémoire méthodologique présentant les méthodes d'organisation envisagées spécifiquement pour l'exécution de ce marché (délais, méthodes d'intervention, présentation et envoi des documents, etc.) :

- Maintenance préventive ;
- Maintenance corrective ;
- Astreinte ;
- Documents de travail (exemples de fiches d'intervention, exemples de documents de suivi et de reporting, exemple de documents de prise en charge d'installation) ;
- Organisation du travail avec le pouvoir adjudicateur,
- Démarche environnementale (maîtrise des énergies et optimisation énergétique, gestion des déchets, respect de l'environnement).

Pour chaque lot, tout autre document jugé utile et nécessaire à la réalisation de l'étude.

**NOTA** : Après ouverture des plis, les offres incomplètes peuvent faire l'objet d'une demande de régularisation dans un délai donné, dans les conditions définies par la législation en vigueur.

Par ailleurs, l'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

#### 4.2 - Modalités de présentation des documents

Le dossier sera transmis par voie électronique au moyen d'un dossier contenant deux dossiers distincts : l'un comportant les pièces de candidature et l'autre les pièces de l'offre.

Les informations et documents de la réponse seront en langue française, et envoyés **par voie électronique**, dans les conditions précisées à l'article 6 du présent règlement de la consultation.

La signature des documents est possible dès le dépôt de la réponse mais n'est pas obligatoire.

Si le candidat décide de recourir à la signature électronique, il doit respecter les modalités prévues dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique. Pour signer électroniquement les pièces de la candidature ainsi que les pièces contractuelles de l'offre : le candidat peut utiliser l'outil de signature de la plateforme ou un outil de signature alternatif. Dans ce cas, le candidat doit fournir le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'utilisation en langue française, et les prérequis d'installation (type d'exécutable, OS supportés, etc.). Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer.

### **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et dans les conditions prévues aux articles R. 2142-1 à R. 2152-13 du code de la commande publique.

### 5.1 - Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont, sans hiérarchie ni pondération :

**Situation juridique**  
**Garanties et capacités financières**  
**Capacités professionnelles et techniques**

Conformément aux dispositions des articles L. 2142-1 et R. 2144-7 du code la commande publique, tout candidat se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne présentant pas des capacités suffisantes pour assurer l'exécution du marché, ou ne pouvant produire dans le délai imparti les documents ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, pourra voir sa candidature déclarée irrecevable et être éliminé.

### 5.2 - Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères de jugement des offres du lot 1 CFO	Pondération
<b>Critère n°1</b> : Valeur technique de l'offre, analysée au regard des sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Sous-critère 1.1</i> : Qualité et quantité des moyens matériels, logistiques et humains (CV, compétences professionnelles et effectif, etc.) affectés aux prestations</li><li>• <i>Sous-critère 1.2</i> : Méthodes d'organisation prévues pour exécuter les prestations</li><li>• <i>Sous-critère 1.3</i> : Organisation de l'astreinte en personnel et en matériel</li><li>• <i>Sous-critère 1.4</i> : Démarche environnementale (maîtrise des énergies, optimisation énergétique, gestion des déchets, respect de l'environnement, etc.)</li></ul>	<b>60 points</b>  <i>25 points</i>  <i>20 points</i>  <i>10 points</i>  <i>5 points</i>
<b>Critère n° 2</b> : Prix des prestations analysés au regard des sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Sous-critère 2.1</i> : Montant total HT de la part forfaitaire détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;</li><li>• <i>Sous-critère 2.2</i> : Montant total HT sur la base du montant total figurant dans le détail quantitatif estimatif (DQE) sur la base des prix du bordereau de prix unitaires (BPU)</li></ul>	<b>40 points</b>  <i>30 points</i>  <i>10 points</i>

Critères de jugement des offres du lot 2 CFA	Pondération
<p><b>Critère n°1 :</b> Valeur technique de l'offre, analysée au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Sous-critère 1.1 :</i> Qualité et quantité des moyens matériels, logistiques et humains (CV, compétences professionnelles et effectif, etc.) affectés aux prestations</li><li>• <i>Sous-critère 1.2 :</i> Méthodes d'organisation prévues pour exécuter les prestations</li><li>• <i>Sous-critère 1.3 :</i> Organisation de l'astreinte en personnel et en matériel</li><li>• <i>Sous-critère 1.4 :</i> Démarche environnementale (maîtrise des énergies, optimisation énergétique, gestion des déchets, respect de l'environnement, etc.)</li></ul>	<p><b>60 points</b></p> <p><i>25 points</i></p> <p><i>20 points</i></p> <p><i>10 points</i></p> <p><i>5 points</i></p>
<p><b>Critère n° 2 :</b> Prix des prestations analysés au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Sous-critère 2.1 :</i> Montant total HT de la part forfaitaire détaillé dans la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;</li><li>• <i>Sous-critère 2.2 :</i> Montant total HT sur la base du montant total figurant dans le détail quantitatif estimatif (DQE) sur la base des prix du bordereau de prix unitaires (BPU)</li></ul>	<p><b>40 points</b></p> <p><i>25 points</i></p> <p><i>15 points</i></p>

La somme des notes obtenues par le candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficie de la note totale sur 100 points la plus élevée est retenue.

### 5.3 - Discordance constatée dans l'offre d'un candidat

En cas de discordance dans une offre sur le plan du prix proposé, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les sommes indiquées en lettres prévalent sur les sommes indiquées en chiffre ;
- Les sommes en hors taxe prévalent sur les sommes indiquées en toutes taxes.

Dans le cas où des erreurs de calcul (multiplication, addition, soustraction, ...) ou de report seraient constatées dans l'offre d'un candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### 6.1 - Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE

- ✓ Vérifier les [prérequis techniques de la plate-forme](#), et la configuration du poste ;
- ✓ S'inscrire et s'authentifier sur [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ;
- ✓ S'assurer de la mise à jour de son SIRET sur son compte entreprise ;

- ✓ « [se préparer à répondre](#) », en testant la fonctionnalité de remise des plis. Une consultation de test est disponible dans le menu « aide ». Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle. Ce test vous permettra de vous familiariser avec la procédure.

Nous vous invitons à effectuer ces tests avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Formats de fichiers préconisés : doc / .rtf / .pdf / .xls ou tableur / image : PNG / JPEG.

- ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros” ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas)

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité. Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate.

Accompagnement : le [support technique de la plate-forme PLACE](#) est à votre disposition pour vous accompagner !

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le support technique en « dernière minute ». Les réponses électroniques transmises après la date et l'heure limites fixées par le présent règlement, ne seront pas retenues.

### 6.2 - Répondre électroniquement

Les candidats doivent transmettre leur pli par voie électronique à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). **Aucun envoi sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisé.**

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

Les candidats sont autorisés à solliciter auprès du pouvoir adjudicateur tous les renseignements ou documents complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires à l'élaboration de leur offre. A cet effet, les candidats devront faire parvenir, **au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de remise des offres**, une demande sur la plateforme PLACE à l'adresse URL suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation, au plus tard trois (3) jours calendaires avant la date limite de réception des offres, dans la mesure où le pouvoir adjudicateur disposera des éléments nécessaires.

Dans un double souci de transparence et d'égalité entre les concurrents, les réponses du pouvoir adjudicateur seront portées à la connaissance de tous les candidats ayant été destinataires du présent règlement de consultation.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes de renseignements des candidats formulées par téléphone ou adressées au pouvoir adjudicateur au-delà de la date limite fixée au premier alinéa du présent article.

## **Article 8 : Voies et délais de recours**

Les candidats peuvent obtenir tous renseignements sur les voies et délais de recours auprès du greffe du Tribunal administratif de Paris, aux coordonnées suivantes :

Tribunal Administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
75181 Paris Cedex 04  
Téléphone : 01 44 59 44 00  
Télécopie : 01 44 59 46 46



## **ANNEXE 1 : Actions en faveur de l'insertion professionnelle**

Le candidat peut proposer, pour l'exécution du marché, de réaliser une action d'insertion professionnelle qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières selon les modalités décrites ci-après.

### **Les publics visés :**

Le dispositif mis en place vise à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, dont l'éligibilité de la candidature a été validée dans le cadre du dispositif d'accompagnement des entreprises.

Sont notamment concernés, les demandeurs d'emploi de longue durée, les allocataires du revenu de solidarité active demandeurs d'emploi, les allocataires de minima sociaux, les personnes reconnues travailleurs handicapés, les jeunes sortis sans qualification à l'issue de leur scolarité ou sans expérience professionnelle, les personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique.

En outre, d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières peuvent, sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'emploi, des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, des Missions Locales, ou de CAP Emploi, être considérées comme relevant des publics éloignés de l'emploi.

### **Les modalités de mise en œuvre :**

Le candidat peut proposer de réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution du présent marché à une action d'insertion réalisée selon l'une des modalités définies ci-dessous :

- le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion ;
- la mise à disposition de salariés (l'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion durant la durée du marché : il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'une entreprise de travail temporaire<sup>1</sup>, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, ou d'une association intermédiaire) ;
- l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet l'Accord national relatif aux modalités de mise en œuvre des dispositions de l'article L.124-2-1-1 du Code du travail.